DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du quatorze septembre deux mille vingt-trois.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN (arrivée à 19h45), Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL (arrivée à 20h40), Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER (arrivée à 19h50), M. Jean-Marie CORNU, M. Cédric GREVIN (arrivée à 19h45), Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Marie COLINET.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Séverine DELOBELLE.

Absente excusée : Mme Fanny CHARLET

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de M. Melvin DELJEHIER du Parc Naturel de l'Avesnois concernant la mise en place dans les communes des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

1) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire
2) Demandes de nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN
3) Lancement d'un appel d'offres pour les lots 5/6/7/8/9 des travaux intérieurs de la Salle des Fêtes « Keighley Hall »
   lot 5 : Menuiseries intérieures -lot 6 : Isolation Plâtrerie – lot 7 : Peinture – lot 8 : Chauffage Ventilation – lot 9 : Electricité
4) Travaux complémentaires non prévus à l'école : Demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture
5) Travaux Place Talma : Demande de subvention à la Région
6) Modification de la composition de la Commission des fêtes : création d'une commission mixte avec le Centre communal d'action sociale (CCAS)
7) Modification de la délibération du 17 juillet 2023 concernant la mise en vente de la parcelle A733 – Modification du prix de vente
8) Création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC)
9) Questions diverses
10) Informations diverses
    * Bilan journée du patrimoine
    * Conclusions de l'analyse prospective de la situation financière de la commune
    * Repas des Ainés
    * Colis des Ainés
    * Centre de loisirs des vacances de Toussaint
    * Elections du Conseil Municipal des Jeunes
    * Situation des travaux : Salle de Musique/ Salle Saint Martin – Salle des Fêtes « Keighley Hall » - Ecole

Monsieur le Maire informe que plusieurs collègues, pour des raisons professionnelles ou personnelles, rejoindront le conseil avec un peu de décalage. Ils s'en sont excusés préalablement.

Intervention de M. Melvin DELJEHIER et Dominique PAMART du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) concernant la mise en place dans les communes des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Maire rappelle que, de façon générale, la loi du 10 mars 2023 dite « loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables » s'inscrit dans un contexte de crise énergétique majeure, liée notamment à la guerre en Ukraine qui vient s'ajouter à la situation d'urgence écologique et climatique déjà plus ancienne.
Il est donc demandé aux communes de définir des zones d'accélération de ces énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie…). Initialement il a été demandé aux communes d'étudier les cartes qui étaient présentées (difficiles d'interprétation), de mettre en place des groupes de travail pour faire des propositions d'ici la fin de l'année. Cette position étant irréaliste à la fois en termes de maîtrise de la cartographie et d'autre part des délais ainsi que de la nécessité d'une coordination au niveau de l'intercommunalité, le Maire a demandé à Melvin DELJEHIER, porteur de ce projet au titre du PNRA, de venir présenter ce dispositif aux membres du conseil municipal, les outils sur lesquels le conseil pourra travailler ainsi que la procédure. Il indique que la date de finalisation fixée au 31/12/2023 est reportée en avril 2024.

Melvin DELJEHIER explique que l'Etat, étant en retard au niveau du développement des énergies renouvelables, demande aux communes de définir des zones qui permettront d'accélérer la production de ces énergies. Il ajoute qu'une consultation du public est à prévoir, l'Etat laissant le choix du mode de consultation aux communes.

Marie COLINET demande qui payera les installations ?
Melvin DELJEHIER lui répond que ce sera aussi bien les entreprises, les particuliers, la commune… tout dépendra de l'identité des porteurs de projet.

Cédric GREVIN demande quel est l'intérêt de définir des zones alors que la loi prévoit d'en imposer.
Melvin DELJEHIER lui indique que si les communes ne définissent pas ces zones, l'Etat pourrait imposer à la fois les zones d'accélération mais aussi le type d'installation.
Karine DURIEUX ajoute que si la commune ne définit pas suffisamment de zones l'Etat pourrait également en imposer. Elle indique que la commune a déjà des zones d'exclusion compte tenu des bâtiments classés.

Joël DEHOVE demande quelle est la puissance attendue.
Melvin DELJEHIER indique qu'à ce stade il ne s'agit pas de définir des puissances, uniquement des zones.

Daniel RONCHIN demande si un particulier situé en dehors des zones définies pourra, par exemple, faire installer des panneaux solaires.
Il lui est répond que oui, en application du droit commun.

Karine DURIEUX indique que la production d'énergie doit être en accord avec la densité de la population.

Séverine DELOBELLE attire l'attention sur la préservation du bocage de l'Avesnois : elle ne souhaiterait pas y voir, par exemple, des champs de panneaux photovoltaïques.
Dominique PAMART lui répond que c'est justement à la commune de se prononcer contre ce type de projet.

Marie COLINET interpelle sur le projet de méthanisation, précisant qu'il s'agit de projets intéressants mais que les installations doivent être situées le plus loin possible des habitations afin d'éviter toute nuisance.

Roxane GHYS propose de travailler d'abord plus globalement au niveau de la Communauté de Communes et dans un second temps au niveau des communes afin de trouver une harmonisation des zonages.
Karine DURIEUX partage cet avis, ajoute que cela éviterait de perdre du temps et que les communes devraient être épaulées par des bureaux d'études.

Le Maire propose plutôt que la commune définisse le type d'énergies qu'elle souhaite voir se développer ou non ainsi que les zones sur lesquelles pourraient se développer sur son territoire. Le travail d'uniformisation se ferait dans un second temps au niveau de l'intercommunalité.
Melvin DELJEHIER ajoute que c'est bien les communes, et non pas la CCPM, qui ont la compétence pour définir les zones.

Le Maire demande sur quels documents le conseil pourrait s'appuyer pour commencer à travailler sur la définition de ces zones et si une cartographie « accessible » pourrait être fournie par le Parc.
Dominique PAMART lui propose que le conseil remonte dans un premier temps au Parc les critères qu'il aura définis au Parc.
Le conseil n'ayant plus de questions à poser à Melvin DELJEEHIER et Dominique PAMART, le Maire les remercie vivement pour leur intervention et attire l'attention du conseil sur l'importance de se positionner pour éviter que tant les zones que les types d'énergie ne lui soient imposées.

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
27/07/2023	France Construction Rénovation	Réfection mur de clôture – terrain de tennis	8 986,00 €	10 783,20 €
31/07/2023	SAS Plinguier Constructions	Travaux complémentaires école : enduit à la chaux sur mur principal	2 678,46 €	3 214,14 €
2/08/2023	ACDB 59	Traçage terrain de football	900,00 €	1 080,00 €
2/08/2023	Sonepar	Lampes tableaux école	1 371,76 €	1 646,11 €
3/09/2023	Pro Concept	Ecole - Travaux complémentaires menuiseries : modification sens issue de secours	2 680,94 €	3 217,13 €
8/09/2023	SAS Plinguier Constructions	Ecole – travaux complémentaires gros œuvre	5 429,59 €	6 515,51 €
8/09/2023	SAS Plinguier Constructions	Ecole – travaux complémentaire plâtrerie	13 415,86 €	16 099,03 €
12/09/2023	Agence T'Kint	Acte d'engagement – prestations intérieures salle des fêtes	38 700,00 €	46 440,00 €
13/09/2023	Rev'Novation Design	Ecole – reprise réseau électrique cycle 2	2 520,00 €	3 024,00 €
13/09/2023	Rev'Novation Design	Ecole – reprise réseau électrique cycle 1	3 600,00 €	4 320,00 €
14/09/2023	France Construction Rénovation	Travaux complémentaires sur façades Salle de musique et salle St Martin	1 763,00 €	1 939,30 €

Le Maire informe que l'entreprise SAS Plinguier Constructions, titulaire de 3 des 5 lots du marché relatif à la rénovation de l'école, se trouve en redressement judiciaire pour des raisons administratives.
Une visite de chantier sera proposée avant la prochaine réunion du conseil municipal pour permettre aux membres du conseil de se rendre compte de l'avancée des travaux.

2023/DELIB.CM/060

1) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire

Le Maire indique que la délibération a pour but d'approuver le recours à une déclaration d'utilité publique suite à l'échec définitif des négociations avec certains propriétaires, d'approuver le dossier d'enquête publique, de l'autoriser à réaliser en même temps l'enquête d'utilité publique et l'enquête parcellaire (ce qui est un gain de temps) et de l'autoriser également, à l'issue de l'enquête publique, à solliciter du Préfet l'arrêté déclarant d'utilité publique au profit de la commune le projet de réalisation du groupe scolaire.
Il ajoute que le juge de l'expropriation pourra être saisi dès réception de cet arrêté.
Séverine DELOBELLE demande ce qu'il en est du rachat de la parcelle du CER.

Le Maire lui indique que le projet de reconstruction vient d'être accepté par le Ministère de la Justice et qu'il faudra attendre l'avancée de ce projet avant d'avoir une réponse.

Jean-Marie CORNU demande combien de temps prendra la procédure d'expropriation.
Le Maire lui répond que la procédure administrative pourrait être relativement rapide, qu'il faudra ensuite saisir le juge de l'expropriation et que la suite dépendra du déroulé de la procédure et d'un éventuel appel par les propriétaires.
Sur le plan financier, l'analyse prospective réalisée par la DGFIP (M. COUSIN) laisse apparaître une capacité financière de la commune d'acquérir le site en 2025 ou 2026.

La proposition de lancement de la procédure d'expropriation, avec sollicitation du Préfet, pour la création d'un groupe scolaire est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2) Demandes de nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN

2023/DELIB.CM/061

Le Maire rappelle qu'en tant que membre du SIDEN-SIAN les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées pour les nouvelles adhésions. Les adhésions suivantes ont été adoptées par le comité du SIDEN-SIAN : adhésion des communes de AVELIN et IWUY pour le Département du Nord et ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE et TORTEQUESNES pour le Département du Pas de Calais avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.
Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur ces adhésions.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/062

Le Maire ajoute que l'adhésion de la commune de THIVENCELLES pour le Département du Nord avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie a également été adoptée par le comité du SIDEN-SIAN et que la commune vient d'en être informée.
Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette adhésion.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Jean-Marie CORNU demande si des contrôles des poteaux et des bouches d'incendie sont effectués par le SIDEN-SIAN car certaines bouches d'incendie sont toujours ouvertes.
Cédric GREVIN lui indique que l'information a déjà été remontée au SIDEN-SIAN par le SDIS : caches et bouchons manquants, bouches d'incendie difficiles à ouvrir.
Le Maire adressera un courrier au SIDEN-SIAN afin de remonter de nouveau l'information.

En relation avec le SDIS au titre de la prévention, le Maire informe qu'une demande générale, et non au cas par cas, doit être adressée en Préfecture afin de modifier temporairement l'affectation de la salle des sports. Il précise qu'un certain nombre de conditions seront à respecter.

Suite à une réunion avec la Sous-Préfète et le Procureur de la République, la Sous-Préfète établira très prochainement un récapitulatif de toutes les aides possibles quant aux projets de vidéosurveillance, que ce soit pour un projet de nouvelle installation ou d'extension. Il ajoute que la Sous-Préfète s'est engagée à faire accélérer les demandes auprès de la Préfecture si elle en était également destinataire.

2023/DELIB.CM/063

3) Lancement d'un appel d'offres pour les lots 5/6/7/8/9 des travaux intérieurs de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » - lot 5 : menuiseries intérieures – lot 6 : isolation/plâtrerie – lot 7 : peinture – lot 8 : chauffage/ventilation – lot 9 : électricité

Le Maire informe que l'estimation actuelle globale des travaux intérieurs est de 457 132 € HT pour les 5 lots suivants :

- Menuiseries intérieures
- Isolation/plâtrerie
- Peinture
- Chauffage/ventilation
- Electricité

Il ajoute que la restauration du plancher bois existant au niveau de l'espace arrière du bâtiment (hors scène) pour un montant de 9 370 € HT et l'installation d'une alarme intrusion pour un montant de 5 850 € HT sont en options.

Julien LEPOLARD précise que la mérule a été détectée au niveau de la charpente au-dessus des toilettes et au niveau du plafond du balcon, que le lot peinture concerne uniquement la salle (hors cuisine et toilettes), que le mode de chauffage retenu est la pompe à chaleur (en plus du système actuel), que l'électricité doit être refaite entièrement et que la sirène, qui vient d'être réparée et repeinte, restera sur la salle des fêtes.

Le Maire indique que ces travaux intérieurs feront l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 300 000 € auprès du Département (une première réunion de présentation de ce projet a eu lieu le 31/08/2023) avec un complément de la CCPM.

Le lancement de l'appel d'offres comportant les lots « menuiseries intérieures », « isolation/plâtrerie », « peinture », « chauffage/ventilation » et « électricité » pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes Keighley Hall est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/064

4) Travaux complémentaires non prévus à l'école : Demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture

Le Maire rappelle que les travaux initialement estimés à 258 999,33 € HT ont fait l'objet d'une première subvention exceptionnelle de 80%. Il s'est avéré, au fil des démontages, que les désordres étaient beaucoup plus importants. Actuellement le chiffrage estimatif pour l'ensemble des travaux est de 504 114,99 € HT soit un supplément par rapport à l'estimation initiale de 245 115,66 €. De ce fait, sur ce complément de travaux d'un montant de 245 115,66 €, le Maire propose de solliciter, auprès de la Sous-Préfecture, une subvention au taux maximal de 80% soit un montant de 196 092,52 €.
Le Maire indique que cette demande revêt encore un caractère exceptionnel ; le taux de 80% est lui aussi tout à fait exceptionnel mais il propose de demander le maximum possible.

La proposition de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture, pour les travaux complémentaires non prévus à l'école, pour un montant de 196 092,52 € soit 80% de 245 115,66 €, est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/065

5) Travaux Place Talma : Demande de subvention à la Région

Le Maire indique que les travaux Place Talma sont actuellement estimés à 968 754,83 € HT.
Il rappelle que la commune bénéficie à ce jour de 2 subventions :

- Le « Fonds Vert » de l'Etat à hauteur de 304 391 €
- L'ADVB du Département majorée du Bonus Nord Durable à hauteur de 315 000 €.

Cela représente donc un total de subventions de 619 391 €. Le taux maximum de subventions étant de 80%, la différence susceptible d'être subventionnée est donc de 155 612,86 €.
C'est donc pour une subvention d'un montant maximal de 155 612,86 € que le Maire propose de solliciter l'intervention de la Région.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Jean-Marie CORNU demande jusque quand sont valables les deux accords de subventions obtenues.
Le Maire lui répond qu'ils les sont jusque mi 2024 (pour un démarrage des travaux).

2023/DELIB.CM/066

6) Modification de la composition de la commission des fêtes : création d'une commission mixte avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire rappelle qu'en début de mandat un certain nombre des membres du conseil se sont inscrits dans différentes commissions.
Séverine DELOBELLE indique qu'en ce qui concerne la commission « animation de la vie locale », 8 membres du conseil y étaient inscrits (Séverine DELOBELLE, Alice NAVEAU, Fanny CHARLET, Roxane GHYS, Ludivine BUISSON, Cédric GREVIN, René LECUYER, Corinne BRUYER.). Pour diverses raisons tous n'ont pas pu participer aux réunions.
Elle ajoute que plusieurs des membres du CCAS répondent présents à chaque sollicitation, c'est pourquoi le Maire propose, afin de renforcer l'efficacité de cette commission, qu'elle soit mixte avec le CCAS.
La proposition d'élargir la commission « animation de la vie locale » aux membres du CCAS volontaires est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/067

7) Modification de la délibération du 17 juillet 2023 relative à la mise en vente de la parcelle A733 – Modification du prix de vente

Daniel RONCHIN informe que la délibération du 17 juillet 2023 relative à la mise en vente de la parcelle A733 a été prise avec une erreur de numérotation. En effet la division parcellaire (changement de numérotation) n'a pas été prise en compte.
L'objet de la présente délibération est donc de rectifier les numérotions de parcelles suite à la division parcellaire réalisée et de réexaminer le prix de vente de la parcelle restante incluant le bâtiment de La Poste.

Le Maire rappelle que le conseil municipal :

- par délibération en date du 24 novembre 2022, avait décidé de mettre en vente le bâtiment se situant 6 rue Pasteur à Poix du Nord (parcelle A733), avec sollicitation d'au moins deux agents immobiliers pour l'estimation du bien, à partir du 1 er janvier 2023.
- par délibération en date du 16 mars 2023, avait décidé
  - de mettre en vente la bande de terrain sur la parcelle A733, d'une surface estimée entre 15 et 20m², sur une base de 40 € le m², avec prise en charge, par la propriétaire de la parcelle A734 jouxtant la parcelle A733, de la totalité des frais de notaire et de la moitié des frais de bornage.
  - après prise en charge par la propriétaire de la parcelle A734, sur une base de 40 € le m², de la totalité des frais de notaire et de la moitié des frais de bornage, de la bande terrain sur la parcelle A733, d'une surface estimée entre 15 et 20m², jouxtant la parcelle A734, de fixer le prix de vente de la partie restante de la parcelle A733, incluant le bâtiment de La Poste, à 70 000 €
  - de solliciter les agences « Optimhome » et « Safti », sans contrat d'exclusivité, pour la réalisation de cette vente.
- par délibération en date du 17 juillet 2023, avait décidé
  - de modifier le prix de vente de la partie restante de la parcelle A733 et de le fixer à 65 000 €
  - de solliciter, en plus des agences immobilières « Optimhome » et « Safti », une étude notariale

Daniel RONCHIN informe que suite à la division parcellaire, le bâtiment de La Poste est désormais référencé sur la parcelle A3847 dont la surface s'élève à 184 m².
Le Maire propose de modifier la délibération du 17 juillet 2023 en indiquant la nouvelle référence cadastrale de La Poste (A3847).
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/068

Daniel RONCHIN ajoute qu'à ce jour une seule personne serait intéressée mais que celle-ci trouve le prix trop élevé. Il propose donc de baisser à nouveau le prix de vente et de le fixer à 60 000 € (net vendeur), rappelant qu'il n'y a pas de contrat d'exclusivité passé avec les agences immobilières.
La proposition de modifier le prix de vente bâtiment (La Poste) sis 6 rue Pasteur à Poix du Nord sur la parcelle A3847 et de le fixer à 60 000 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**

Abstention	**0**

2023/DELIB.CM/068

8) Personnel non permanent : Création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Maire indique qu'il s'agit simplement de créer un poste PEC supplémentaire dans l'hypothèse où la commune pourrait bénéficier d'un nouveau contrat de ce type.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstention	**0**

9) Questions diverses

Mathis JEUNE demande si la commune va pouvoir récupérer la ruelle entre la rue des Warennes et la rue Anatole France compte tenu que le propriétaire riverain en bloque de fait le passage en entreposant des matériaux.
Le Maire informe qu'à défaut de remise en état rapide, une procédure sera engagée et qu'il souhaite que de cette « voyette » puisse de nouveau être ouverte au public.

Mathis JEUNE propose d'installer un panneau rappelant le sens unique de la rue des Juifs compte tenu que certains prennent la route en contresens en sortant de la crèche.
Julien LEPOLARD fera installer un panneau en bas de la rue des Juifs.

Mathis JEUNE signale un stationnement abusif pour deux véhicules depuis plusieurs mois.
Le Maire demandera au policier municipal d'intervenir une nouvelle fois.

René LECUYER fait part d'une demande de subvention de l'association « Unis ensemble » d'Englefontaine compte tenu que plusieurs personnes de Poix du Nord bénéficient des services proposés par cette association (de type « épicerie solidaire »).
Roxane GHYS souligne qu'il faudra dans un premier temps vérifier si cette association a obtenu l'agrément permettant de circuler dans l'Avesnois.

Roxane GHYS signale qu'un des miroirs situés en bas de la rue de l'Eglise a été percuté par un tracteur et qu'il est nécessaire de le replacer rapidement afin d'éviter tout accident.
Julien LEPOLARD se charge de faire replacer ce miroir et celui au niveau du jardin de Burgbrohl.

Joël DEHOVE indique que l'animatrice conseillère numérique a donné son dernier cours informatique et demande quel sera donc l'avenir des ateliers informatiques.
Le Maire indique que la commune de Salesches, qui gère ce contrat dans le cadre d'un tiers lieu numérique, va solliciter un nouveau contrat. Si elle l'obtient, une nouvelle convention sera signée pour son intervention sur la commune. A défaut, un nouveau formateur sera recherché.

10) Informations diverses

- Bilan journée du patrimoine

Le Maire remercie Alice NAVEAU d'avoir piloté le projet mis en œuvre avec Séverine DELOBELLE, Roxane GHYS et Karine DURIEUX. Ce fut un remarquable succès avec 66 participants.
Séverine DELOBELLE indique que plusieurs personnes ont fait don de leur toile à la Commune et seront exposées dans les bâtiments communaux.
Elle ajoute que les enfants de l'école ayant participé au concours ont dessiné « Poix du Nord aux Jeux Olympiques ».

- Conclusions de l'analyse prospective de la situation financière de la commune

Le Maire a préalablement remis aux membres du Conseil l'analyse prospective réalisée par M. COUSIN de la DGFIP. Il indique que l'objet de cette analyse prospective, présentée en réunion d'adjoints et de conseillers délégués, avait essentiellement pour but de voir si la commune avait la capacité de faire face au financement des différents projets : Keighley Hall – rénovation école – Place Talma – rachat en 2025 ou 2026 de la friche Bidermann.
La réponse est globalement positive à condition que les estimations actuelles ne soient pas dépassées, que les taux de subventions moyens estimés soient atteints et que la capacité d'autofinancement de la commune reste stable (c'est l'excédent de fonctionnement qui peut être affecté à l'investissement d'un montant estimatif de 250 000 €/an).
Pour réaliser l'ensemble de ces projets, il serait nécessaire de souscrire un emprunt global de 1 100 000 €, ce qui est compatible avec la capacité d'endettement de la commune.
L'examen de cette analyse indépendante sera repris dans un prochain conseil.

Séverine DELOBELLE informe qu'une exposition de la CCPM « les sens du goût » sera présentée le 28 octobre à partir de 10h à la salle des sports à l'occasion du Festicitrouille.

Elle indique que le cross organisé par le collège aura lieu le vendredi 20 octobre.
Julien LEPOLARD ajoute qu'une importante communication sera faite pour signaler la fermeture de toutes les rues empruntées par les coureurs à partir de 7h30.

- Repas des Ainés

Séverine DELOBELLE indique que le repas des aînés aura lieu le dimanche 8 octobre à la salle des sports. 3 noces d'or y seront célébrées. Une noce de platine sera célébrée à domicile le 14 novembre.
A l'occasion du repas animé sur le thème des années 70-80, un plaid sera remis en cadeau aux aînés.
Elle ajoute que toute la vaisselle sera louée compte tenu que le repas sera servi à la salle des sports et que certains membres du conseil municipal des jeunes souhaitent participer à cette journée.

Le Maire demande ce qui a été commandé pour la commune à l'occasion de l'opération « plantes vivaces ».
Séverine DELOBELLE répond ne pas avoir passé commande compte tenu qu'il fallait se rendre à Sains du Nord pour récupérer les plantes et qu'elle ne voulait pas surcharger les employés des services techniques.

Le Maire indique que le commerce « les saveurs de la campagne » proposant des produits locaux demande un droit d'arrêt de 45 minutes à 1 heure dans la commune, comme cela se fait dans les communes voisines. Le conseil y est favorable.

Le Maire informe qu'une nouvelle association a été créée : « Recycle en Avesnois ». Elle demande l'autorisation d'installer un récupérateur de canettes en ferraille sur la Place Talma.

Le conseil municipal est favorable à l'installation de ce genre de récupérateur mais pas au niveau de la Place Talma. Une proposition plus adéquate sera faite à l'association.

Le Maire ajoute avoir été contacté par Laëtitia PARISSE qui propose de présenter un spectacle de fin d'année à l'école dans le cadre du FAC (Fonds d'Action Culturel de la CCPM).
Séverine DELOBELLE prendra contact avec elle.

- Colis des Ainés

Roxane GHYS informe que le colis sera identique à celui de l'an dernier avec une participation du CCAS à hauteur de 7€.

- Centre de loisirs des vacances de Toussaint

René LECUYER indique que 45 enfants y sont inscrits à ce jour, sur 60 places disponibles.

- Elections du Conseil Municipal des Jeunes

Roxane GHYS informe qu'elle est prévue le 14 octobre 2023.
Elle ajoute que le CMJ est convié le samedi 7 octobre au centre social de Landrecies pour présenter aux élus sa sortie à Paris dans le but d'obtenir la dernière partie de la bourse versée par la CAF.

- Situation des travaux : Salle de Musique/ Salle Saint Martin — Salle des Fêtes « Keighley Hall » - Ecole

Julien LEPOLARD rappelle que la mérule est présente à la salle des fêtes. Il ajoute que suite à un problème lié à la pose de l'échafaudage les chéneaux ont été bouchés, ce qui a provoqué une infiltration et la chute du plafond des toilettes. L'architecte a été saisi de suite de ce problème.
Les travaux se termineront prochainement au niveau de la salle de musique et de la salle Saint Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h45.

	Procurations	**Émargements**
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER	Joël DEHOVE	
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON	Roxane GHYS	

Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Absente	
Alice NAVEAU	Séverine DELOBELLE	
Marie COLINET		